



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## crèches et garderies

Question écrite n° 10448

### Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité de développer le nombre de crèches et de haltes-garderies pour faire face aux demandes croissantes de garde de la petite enfance. Or, la gestion de ces établissements relève de la compétence des collectivités locales dont les ressources sont très souvent inégales. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin d'aider les communes à se doter plus facilement de ce type de garde très apprécié des parents.

### Texte de la réponse

Il est exact que des structures collectives d'accueil des jeunes enfants aux coûts élevés pour les collectivités locales peuvent se trouver en difficulté si elles ne parviennent pas à obtenir un taux de fréquentation suffisant. Le Gouvernement est conscient des différences de prise en charge suivant les modes de garde auxquels il est fait appel, tant pour les familles que pour les collectivités locales. Des mesures ont été décidées lors de la dernière conférence de la famille : développer l'accueil en crèche, notamment pour les enfants issus de familles modestes. Les caisses d'allocations familiales apporteront aux communes une contribution plus importante et une prestation modulée qui tiendra compte du revenu des familles des enfants accueillis ; favoriser l'accueil des jeunes enfants en incitant les collectivités locales à adopter des schémas locaux de développement dans ce domaine ; mieux aider les formules innovantes et en particulier les crèches parentales. Le Gouvernement est attaché à ce qu'une gamme de réponses diversifiées et de qualité soit proposée aux parents.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10448

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 février 1998, page 977

**Réponse publiée le :** 26 octobre 1998, page 5886